

Gamme grands animaux

Bonamam Buvable



VACHES
BREBIS
CHÈVRES

Délai d'attente :
Néant

Composition :

Conium maculatum	6 CH	} à 1 ml
Calcarea fluorica	6 CH	
Apis mellifica	6 CH	
Bryonia alba	6 CH	
Hepar sulfur	6 CH	
Phytolacca decandra	6 CH	
Rana bufo	4 CH	
Solidago	2 CH	

Excipient hydro alcoolique Q.S.P. 100 ml.



INDICATIONS THERAPEUTIQUES :

Médicament homéopathique traditionnellement utilisé dans les états fébriles et congestifs en lien avec une inflammation de la mamelle.

Propriétés :

Bonamam Buvable associe 8 substances à effets voisins et complémentaires :

Bryonia alba s'oppose aux troubles généraux (fièvre, congestion...); Conium Maculatum, Calcarea fluorica, Hepar sulfur, Phytolacca contribuent à réduire les réactions locales (induration, suppuration); Apis mellifica réduit les réactions allergiques et toxiques; Rana bufo s'oppose aux phénomènes hémorragiques; Solidago facilite l'élimination des toxines.

Posologie et mode d'administration :

Utilisation en cas de gravidité ou de lactation : l'innocuité de la spécialité chez la femelle pendant la gestation et la lactation n'a pas été étudiée. Cependant, ce médicament homéopathique est traditionnellement utilisé pendant la gestation et la lactation.

Chez les vaches : 10 ml par animal par voie orale, toutes les 12 heures pendant 3 jours, puis 10 ml une fois par jour pendant 3 à 5 jours.

Chez les brebis et chèvres : 5 ml par animal par voie orale, toutes les 12 heures pendant 3 jours, puis 5 ml une fois par jour pendant 3 à 5 jours.

Administrer directement dans la bouche de l'animal ou diluer dans l'eau de boisson ou mélanger à l'aliment.

Contre-indication : Ne pas utiliser lorsque l'animal présente un abcès mammaire clos. Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament aux animaux :

Consulter un vétérinaire si les symptômes persistent.

Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments :

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Précaution particulière de conservation :

Ne pas conserver à une température supérieure à 25° C.

Présentation :

Boîte de 12 ampoules
de 5 ml buvables.

AMM 679820.0 du 09.02.07

CIP : 6798200

Flacon de 125 ml buvable.

AMM 679838.7 du 09.02.07

CIP : 6798387

Flacon de 250 ml buvable.

AMM 679822.3 du 09.02.07

CIP : 6798223

Flacon de 1 litre buvable.

AMM 679821.7 du 09.02.07

CIP : 6798217